

GOUVERNEMENT  
THEMATIQUE  
HANDICAP



G O U V E R N E M E N T  
T H E M A T I Q U E  
H A N D I C A P



29 JUIN 2016

# Préface

Le Gouvernement francophone bruxellois a inauguré le 13 janvier 2016 le lancement d'une série de Gouvernements thématiques qui ont pour ambition de mettre successivement à l'honneur les différentes compétences du Gouvernement francophone bruxellois. L'objectif poursuivi est d'insuffler une nouvelle dynamique, de déployer des projets mobilisateurs mais aussi de donner un éclairage nouveau à notre institution, qui représente et œuvre au quotidien au bénéfice de plus d'un million de francophones bruxellois. Par ailleurs, ces Gouvernements thématiques récurrents permettent de mettre en exergue les synergies ainsi que les transversalités entre les actions et les politiques menées par les pouvoirs publics sur le territoire bruxellois.

Comme vous le savez, l'une des priorités du Gouvernement francophone bruxellois est de garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des domaines couverts par l'action publique. La transversalité des actions à implémenter est donc une condition indispensable en vue d'assurer la concrétisation de ce principe dans notre société. C'est la raison pour laquelle notre institution, tout comme la Région d'ailleurs, a entrepris les démarches pour mettre en place une politique d'Handistreaming à Bruxelles.

Ce Gouvernement thématique représente donc plus que jamais une belle opportunité pour prendre davantage en compte la dimension handicap dans l'ensemble des politiques. Il est indispensable de mobiliser les énergies et de rassembler les ressources pour mener une politique plus cohérente et ambitieuse qui réponde aux nombreuses difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap à Bruxelles. Les chiffres attestent de l'attention particulière du Gouvernement en la matière. En effet, de 2014 à 2016, le Gouvernement a augmenté d'environ 5 millions d'euros les moyens consacrés à l'Aide des personnes handicapées, pour atteindre près de 145 millions par an.

La poursuite de ces efforts doit faire échos au dynamisme imperturbable du tissu associatif, qui permet la création continue de projets novateurs en phase avec les nouveaux défis de notre société.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction que nous vous présentons, au travers de cette brochure, les priorités pour la suite de la législature et les dispositions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, résultats d'une collaboration soutenue avec tous les collègues du Gouvernement.

Bonne lecture,

Pour le Gouvernement francophone bruxellois,

Céline Fremault  
Ministre bruxelloise en charge  
de la Politique d'Aide aux Personnes  
en situation de Handicap

Fadila Laanan  
Ministre Présidente  
du Gouvernement  
francophone bruxellois



# Introduction

La politique d'Aide aux Personnes en Situation de Handicap englobe un éventail de projets essentiels qui sont développés afin de garantir une politique respectueuse des droits fondamentaux de la personne handicapée, en ligne avec nos engagements internationaux. Une multitude de services existent et sont chacun spécialisés dans leur domaine en vue d'offrir un soutien de qualité qui soit le plus adapté possible aux besoins de ces personnes en difficultés. Un travail important de sensibilisation doit être également réalisé afin de rendre l'information plus accessible, structurée et cohérente. L'objectif principal étant de garantir l'inclusion de la personne dès son plus jeune âge, tout au long de son parcours de vie et dans tous les aspects de son quotidien, qu'il s'agisse de l'accès à une crèche, à une école spécialisée ou ordinaire, à une formation professionnelle ou un emploi ou encore à des activités de loisirs, sportives ou culturelles.

Les centres de références sont indispensables afin de poser un diagnostic, d'assurer une prise en charge immédiate transdisciplinaire et d'éviter ainsi les sur-handicaps des jeunes enfants. Certains services d'accompagnement et projets particuliers sont spécialisés dans l'aide précoce pour soutenir les parents dès l'annonce du handicap et les professionnels de la petite enfance. Il est très important de permettre ensuite leur scolarité afin que chaque enfant trouve sa place dans une école spécialisée ou ordinaire en fonction de ses potentialités.

Les services d'accompagnement jouent également un rôle essentiel puisqu'ils aident les personnes en situation de handicap à développer leur autonomie grâce à la définition et à la poursuite d'un projet de vie individuel. D'autres initiatives portées par le secteur associatif favorisent davantage les activités de volontariat pour les personnes handicapées comme les services de participation par des activités collectives et les services de soutien aux activités d'utilité

sociale. Ces services ont pour objectif de développer la possibilité de réaliser des activités occupationnelles, non rémunérées, utiles à la collectivité et se distinguant ainsi des activités individuelles telles que les loisirs.



À l'âge adulte, une personne en situation de handicap pourra, suivant ses compétences, s'orienter vers les Entreprises de Travail Adapté, vers une Formation professionnelle ou encore vers l'emploi ordinaire. Différentes initiatives encouragent cette inclusion sur le marché du travail, différentes formes d'aides à l'emploi sont également disponibles tout comme les aides à l'intégration ou encore les services d'interprétation pour sourds. Enfin, il ne faut pas négliger également l'importance de poursuivre les efforts en vue d'offrir des lieux de vie de qualité aux personnes handicapées. Certains seront pris en charge dans un centre de jour et/ou d'hébergement, d'autres plus autonomes pourront à l'âge adulte vivre dans des logements accompagnés. Certains resteront au domicile familial en raison d'une déficience plus modérée ou en raison du manque de places dans des institutions spécialisées. C'est l'une des raisons pour laquelle des services de répit ont vu le jour afin de permettre aux parents de souffler quelques temps de manière ponctuelle.

La politique d'aide aux personnes en situation de handicap se développe ainsi au travers d'un éventail de services, d'aides et d'associations qui témoignent au quotidien un dévouement débordant envers les personnes et un engagement colossal dans leur travail. Il est donc rassurant de constater que le Gouvernement francophone bruxellois partage cette belle ambition que représente l'inclusion des personnes handicapées dans notre société et s'engage dans cette direction, à l'image de la mise en place de la politique d'handistreaming que ce Gouvernement thématique aura le mérite d'illustrer.



Les personnes en situation de handicap rencontrent encore trop souvent de nombreux obstacles en matière de participation active à la vie politique, économique, sociale ou culturelle. La Belgique a été condamnée en 2013 suite au non-respect de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap. Plusieurs recommandations émises par le Comité des droits des personnes handicapées indiquent les mesures à mettre en œuvre par les autorités afin de rendre la société plus **INCLUSIVE**. Cela concerne tous les domaines de la vie quotidienne : tant l'emploi, la mobilité, le logement, l'enseignement que l'accès à la culture ou encore à la pratique sportive.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement francophone bruxellois a adopté aujourd'hui un nouveau Décret assurant l'application du handistreaming dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques menées. Ce principe peut être défini comme la prise en compte de la dimension du handicap, de la protection et de la promotion des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques des pouvoirs publics.

Concrètement, un Plan handistreaming sera élaboré par le Gouvernement au début de la législature, une évaluation est réalisée à mi législature et une autre, définitive, à la fin de la législature. Chaque Ministre doit veiller à la réalisation des objectifs stratégiques dans les politiques relevant de ses compétences. Le dialogue entre les niveaux de pouvoirs et entre les différents services publics est enrichi à tous les niveaux par la contribution des organisations représentatives des personnes en situation de handicap afin d'assurer la participation de la société civile à ces étapes.

Une Charte Handistreaming a également été adoptée en décembre 2015. Il s'agit d'un signe fort, un véritable engagement de l'ensemble des Ministres et Secrétaires d'État bruxellois visant à adopter toute une série de mesures prioritaires à mettre en œuvre au niveau des différentes compétences communautaires et régionales.

### **Favoriser l'accès au logement de tous les bruxellois.**

Un guide « Handi Cap Logement » a été publié en 2016 afin de sensibiliser, d'informer et d'aider les professionnels à construire et rénover des bâtiments pour qu'ils soient adaptables, adaptés ou accessibles à tous.

### **Accessibilité : sensibiliser le grand public**

Avec la journée Libercity, ou encore en favorisant l'accessibilité de certains événements culturels organisés à Bruxelles comme Couleur Café, le Brussels Summer Festival et les Plaisirs d'Hiver. Intensifier le travail en vue d'assurer l'accessibilité des espaces verts à Bruxelles.

### **Sensibilisation des Conseils consultatifs communaux**

afin de transposer cette dynamique au niveau local.

Rendre l'information accessible au plus grand nombre est un défi ambitieux mais surtout incontournable afin d'assurer que les droits des personnes en situation de handicap soient respectés et qu'ils puissent jouir de l'ensemble des services couverts par l'action publique. Il s'agit d'un des objectifs poursuivis par le Gouvernement francophone bruxellois. L'adoption récente du décret relatif au principe d'handistreaming renforcera d'ailleurs la sensibilisation de l'ensemble du Gouvernement en la matière afin de rencontrer les ambitions affichées dans la déclaration de politique générale.

Le site internet du Service Phare est aujourd'hui un moyen de communication capital puisqu'il oriente et informe les services, les professionnels, les bénéficiaires et les familles sur les droits des personnes handicapées et sur les mesures prises en leur faveur à différents niveaux de pouvoir. Un journal électronique est également diffusé mensuellement afin d'informer le secteur des nouvelles mesures, des projets et des événements. Des journées d'information et de sensibilisation sont également organisées de manière ponctuelle par le Service Phare (Duo Day, le Salon des Possibles...).



**17 septembre 2016**

### **Première fête bruxelloise du Handicap !**

Une journée d'activités et d'animations (parcours de vélos adaptés, ateliers créatifs, mini-ferme, promenades en calèche et avec un âne, handicirque, château gonflable, fanfare...) à destination des personnes handicapées, de leur famille et du grand public.

### **Amélioration de l'accessibilité des sites internet de Phare et de la COCOF**

Un important travail de refonte et d'extension de la plate-forme Phare a été entrepris afin de la rendre accessible au travers d'un accompagnement auditif, textuel et visuel adapté aux personnes handicapées

Dans cette même dynamique, Madame Cécile Jodogne, la Ministre en charge de la Fonction publique, assurera la mise en place d'une collaboration soutenue avec le Service Phare afin d'améliorer l'accessibilité du site général [spfb.brussels](http://spfb.brussels) avec des aménagements comparables, et ce, afin que les personnes handicapées puissent également avoir accès à l'information concernant les autres compétences de la COCOF.

### **Réorganisation du Service Phare**

La mise en place d'un nouveau secteur regroupant l'accueil et l'information des personnes handicapées ainsi que la pré-instruction de leurs demandes est programmée pour début septembre 2016 afin de rencontrer les objectifs suivants :

- Augmenter la qualité du service rendu au public
- Diminuer le temps de procédure
- Augmenter le taux de réponses téléphoniques
- Diminuer les déplacements des bénéficiaires, etc...

## Prise en charge des enfants en bas âge : Diagnostic et Aides précoces

Le dépistage systématique est fondamental puisqu'il permet d'établir un diagnostic, d'assurer une prise en charge immédiate transdisciplinaire et d'éviter ainsi les sur-handicaps et un désarroi plus grand des parents. Le rôle des centres de références est essentiel tout comme la formation des professionnels de première ligne (médecins, pédiatres, milieux d'accueil ONE, centres PMS, services de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE)...).

### Plusieurs projets essentiels sont aujourd'hui déjà en place :

- La Plateforme Annonce Handicap qui est un recueil transversal à l'attention de toute personne touchée de près ou de loin par le handicap. Ce site, ainsi que ses livrets à destination des parents et des professionnels, donne une première information, oriente et accompagne les parents.
- Les Services d'Accompagnement spécialisés en aide précoce offrent un soutien éducatif, psychologique et social à l'enfant et à sa famille, ainsi qu'une aide technique. Cet accompagnement peut être entamé avant la naissance, dès l'annonce du handicap.
- Le projet OCAPI (Organisation et Coordination de l'Aide Précoce pour l'Inclusion) qui apporte un soutien aux équipes des milieux d'accueil de la petite enfance agréés par l'ONE afin de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.
- Le Projet de L'Étoile Polaire qui est actuellement un Centre de Réadaptation Ambulatoire dont la mission est d'apporter des soins diagnostiques et thérapeutiques de réadaptation aux enfants sourds, trisomiques ou en retard de développement de la communication, ainsi qu'un soutien à leur famille. Avec son équipe de 19 professionnels, le centre réalise également des consultations médicales, des adaptations prothétiques auditives, des bilans et rééducations monodisciplinaires.
  - Financement de 668.000 € /an via la COCOF
  - Financement de 280.000 €/an via l'INAMI

### L'Étoile Polaire, un projet novateur pluridisciplinaire

Un travail en partenariat avec la famille, dès la naissance de l'enfant, et avec les milieux de vie et d'accueil (crèches, écoles...) en vue de favoriser les liens précoces parents/enfant, l'inclusion des enfants en difficulté de développement et leur insertion sociale.



### Augmentation de l'accueil des enfants en situation de handicap dans des structures ordinaires

Un projet pilote de renfort en puériculteurs/trices mobiles dans les milieux d'accueil ordinaires autorisés par l'ONE en Région de Bruxelles Capitale. Ce projet fera l'objet d'une concertation avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale afin de solliciter des ACS destinés à l'encadrement de la petite enfance, dans le cadre de la Stratégie 2025.

Fidèle au principe d'inclusion, le Gouvernement francophone bruxellois poursuivra son action de soutien à la scolarité afin que chaque enfant trouve sa place dans un centre pour enfants scolarisés, dans une école spécialisée ou ordinaire en fonction de ses potentialités. Les Ministres en charge du handicap et de l'enseignement souhaitent ainsi amplifier les passerelles entre les services de notre institution et ceux de la Fédération Wallonie Bruxelles.

**Actuellement, au niveau du Service Phare, Madame Céline Fremault, Ministre en charge du Handicap, assure le subventionnement de différents services permettant la prise en charge des jeunes enfants en âge de scolarité :**

### **Les Centres de Jour pour Enfants Scolarisés**

Un centre de jour pour enfants scolarisés assure des interventions médicales, paramédicales, psychologiques, sociales et éducatives dans un esprit pluridisciplinaire complémentaire à l'enseignement organisé par l'école adjacente. 8 CJES sont actuellement agréés par le Service Phare et peuvent ainsi accueillir jusqu'à 1115 élèves.

### **Le soutien des jeunes en intégration scolaire**

Sept services d'accompagnement ont une mission spécifique visant à l'intégration scolaire pour les jeunes qui suivent un enseignement maternel, primaire ou secondaire ordinaire. Ces services apportent un soutien adapté et élabore avec l'école un accompagnement pédagogique spécifique en fonction de chaque situation. Le Gouvernement francophone bruxellois entend poursuivre son soutien à ces services d'accompagnement afin d'assurer un encadrement scolaire aux niveaux psychologique, identitaire et relationnel, assurant ainsi un prolongement à l'aide précoce en accentuant la relation « enfant – famille – école ».

### **La prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé**

La collaboration entre le SGS PHARE et la Direction Générale de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie Bruxelles octroyant une dérogation à des jeunes élèves de plus de 21 ans ayant en principe terminé leurs parcours scolaire sera poursuivie. L'objectif étant d'assurer au mieux la transition entre l'enseignement et la prise en charge de ces jeunes adultes dans d'autres structures existantes telles que les Entreprises de Travail Adapté, les associations organisant des activités de volontariat ou encore les centres de jour et d'hébergement.

### **Transport scolaire des enfants et des jeunes**

La COCOF prend en charge environ 2.000 abonnements scolaires et assure le transport scolaire d'environ 3.000 élèves. Ce transport scolaire est assuré par plus de 180 bus qui circulent quotidiennement du domicile des enfants et des jeunes jusqu'à leur établissement spécialisé. Des accompagnateurs sont présents dans les bus afin de veiller à la sécurité des enfants et au bon déroulement des trajets scolaires. Chaque année, de nouveaux circuits scolaires sont créés pour répondre à l'augmentation des demandes de transport scolaire. Pour la rentrée 2016-2017, ce sont au moins quatre nouveaux circuits qui seront créés pour répondre aux besoins des familles.

### **Un nouveau CJENS à l'IRSA**

Un encadrement adapté à des enfants et adolescents déficients visuels polyhandicapés ou sourds avec plurihandicaps en permettant des rythmes et objectifs différents.

25 jeunes garçons et filles, 20,5 ETP  
pour le personnel, 1.221.000 €/an.

### **Projet SINPA de l'asbl SUSA-Bruxelles**

Un projet « Support à l'intégration personnalisée pour personnes avec autisme » afin d'apporter un soutien intensif à une dizaine de jeunes pendant les temps scolaires. L'asbl apporte également un accompagnement à ces jeunes dans diverses activités en lien avec la communauté (faire les courses, prendre les transports en commun, activités sportives,...).

### **Institut Decroly à Uccle (réseau FELSi)**

Deux nouvelles classes spécialisées pour les enfants autistes mises en place à l'Institut Decroly pour la rentrée scolaire de 2016. Les conditions liées à l'agrément du Centre de jour pour enfants scolarisés agréé par le service PHARE seront modifiées en regard du type de déficience pris en charge.

### **École du trône à Ixelles (réseau de la Fédération Wallonie Bruxelles)**

Ouverture prévue en septembre 2016 d'une nouvelle école d'enseignement spécialisée de Type 2 permettant d'accueillir 61 enfants. Un appel à projet visant à un soutien individuel ou collectif aux enfants et/ou à leurs familles, de préférence en dehors du temps scolaire à travers des activités tant collectives qu'individuelles. Une subvention de 10.000 € est ainsi prévu pour 2016.

#### **Création de nouvelles places dans les écoles bruxelloises (GFB) :**

À l'initiative de Madame Fadila Laanan, Ministre en charge de l'enseignement, le Gouvernement francophone bruxellois poursuivra l'objectif de création de nouvelles places sur les différents sites d'enseignement dont elle est pouvoir organisateur d'ici à 2019, dont 400 places dans l'enseignement spécialisé.

Depuis 1995, notre Institution est le pouvoir organisateur de l'Institut Alexandre Herlin à Berchem-Sainte-Agathe qui organise une section fondamentale et une section secondaire dans l'enseignement spécialisé. Les enseignants sont formés aux méthodes pédagogiques correspondant aux difficultés spécifiques de leurs élèves. Cela favorise un enseignement individualisé correspondant à chacun.

Des moyens budgétaires nouveaux ont été prévus afin de permettre l'ouverture progressive de 300 nouvelles places à l'horizon 2019 dans cet établissement. Les places seront créées grâce à la

rénovation des locaux libérés par la VGC, ainsi que par la construction d'un nouvel établissement scolaire dont l'étude de faisabilité est en cours de finalisation. L'ouverture progressive de ces nouvelles places pourrait s'envisager comme suit :

### **L'Institut Herlin**

#### **Rénovations**

Rentrée 2015-2016 : **40** places

Rentrée 2016-2017 : **20** places

Rentrée 2017-2018 : **20** places

Rentrée 2018-2019 : **20** places

#### **Construction**

Rentrée 2018-2019 : **200** places

### **L'Institut Charles Gheude rue des Tanneurs à Bruxelles**

Une rénovation complète à la fin de l'année civile 2016. Les élèves et professeurs bénéficieront d'ateliers et d'espaces d'enseignement entièrement rénovés pour les sections Plomberie, Mécaniques, Peintures, Hôtellerie. Ces travaux d'envergure permettront à l'établissement de dispenser les cours dans des conditions optimales.

### **Les collaborations entre les Écoles et les institutions COCOF**

Un projet visant la collaboration privilégiée et la mise en place de synergies entre le SGS Étoile Polaire et l'Institut Alexandre Herlin au bénéfice des élèves et usagers de ces deux institutions organisées par la COCOF.

## Les Services d'Accompagnement

Les services d'accompagnement sont essentiels puisqu'ils aident les personnes en situation de handicap à développer leur autonomie grâce à la définition et à la poursuite d'un projet de vie individuel. Leurs missions principales sont exercées en fonction du public bénéficiaire : enfants, adultes, accueil familial. Certains ont également des missions spécifiques : logement accompagné, loisirs, Halte-garderie, l'Intégration scolaire, loisirs pour personnes handicapées de grande dépendance, Extra-sitting, support aux situations critiques.

- 23 services d'accompagnement agréés par le service PHARE.
- Subside d'environ 70 équivalents temps plein.
- Permet l'accompagnement de plus de 2.000 personnes/an.

Le Gouvernement francophone bruxellois entend poursuivre le renforcement des services d'accompagnement à l'image de ce qui a été fait en 2015 et 2016, soit 480.000 € de moyens nouveaux :

- 2015 : + 300.000 € qui ont permis 4 extensions d'agrément ainsi que l'agrément d'un nouveau service.
- 2016 : + 180.000 € qui ont permis 2 nouvelles extensions d'agrément et un nouveau service, l'asbl Vivre et Grandir, à partir du 1er juillet 2016 pour des jeunes entre 12 et 28 ans qui présentent une déficience intellectuelle légère à modérée.

En 2016, 3 nouveaux projets cofinancés par CAP 48 vont renforcer la qualité de l'accompagnement :

### Jeunes aidants proches

Une subvention de 20.000 € est prévue en 2016 pour soutenir la mise en place de groupes de paroles et d'une plateforme de soutien rassemblant les réseaux santé et jeunesse.

### Monika, 20 ans

« Cela fait 8 ans maintenant que je suis ce qu'on appelle une « aidante proche ». Ma maman, suite à une opération de la hanche, a éprouvé des difficultés à se déplacer. J'ai dû prendre les choses en main, il fallait réagir. »



### Plateforme bruxelloise du vieillissement des personnes handicapées

Une subvention de 8.500 € est prévue en 2016 pour structurer la coopération et lancer des actions concrètes qui ont pour finalité ultime le développement de projet d'accueil et d'accompagnement individualisé soit à domicile, soit dans les Maisons de Repos et les Maisons de Repos et de Soins.

### FratriHa

Une subvention de 17.500 € est prévue en 2016 pour soutenir le développement d'une plateforme de soutien aux frères et sœurs de personnes présentant un handicap mental, y compris l'autisme. Des actions de sensibilisation plus générales sont aussi prévues.

Afin de favoriser l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap aux différentes activités de la vie quotidienne, un système d'aides individuelles spécifiques existent depuis plusieurs années. La mise en œuvre du principe d'handistreaming va permettre d'élargir le panel des dispositifs mis en place en matière d'accessibilité, et ce dans tous les domaines (crèches, logement, sport, culture, bâtiments publics,...).

### **Les aides individuelles**

Le secteur des aides individuelles comprend toutes les aides matérielles nécessaires à l'inclusion, à la mobilité et à l'autonomie des personnes handicapées bruxelloises, ainsi que les aides spécifiques comme l'accompagnement pédagogique, les prestations de traduction et le chien-guide. Ces aides sont reprises dans une liste comprenant environ 140 rubriques. (2 millions €/an)

### **L'accessibilité aux activités sportives**

Toujours dans la perspective de handistreaming, les Ministres en charge du handicap et du sport ont collaboré afin de lancer un appel à projet Handisport. Un montant de 50.000 € est destiné à rendre la pratique sportive plus accessible aux personnes en situation de handicap. Dès septembre 2016, des activités de cécifoot, de tennis, de hockey, de tennis de table, de taekwondo ou encore de natation seront ainsi développées.

### **L'accessibilité à la Culture**

L'accès à la culture pour tous est l'une des priorités du Gouvernement francophone bruxellois puisqu'au-delà du divertissement, les activités culturelles font partie intégrante de l'éducation de chacun. Afin de permettre aux personnes handicapées d'y accéder systématiquement, le Gouvernement francophone bruxellois entend mettre en œuvre plusieurs dispositions concrètes :

- renforcer la politique d'accès aux contenus culturels en faveur des personnes handicapées.

- renforcer la valorisation des personnes handicapées en tant que véritables acteurs de culture ;
- introduire dans l'ensemble des arrêtés de subvention du Gouvernement francophone bruxellois, et conformément à la décision prise par ce dernier lors du Gouvernement thématique Culture du 13 janvier 2016, un article recommandant l'accessibilité de l'événement culturel subventionné, via le recours aux associations agréées par la COCOF en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées, ce qui dès lors renforcera l'offre culturelle vis-à-vis de cette part de la population.
- renforcer l'accessibilité aux infrastructures culturelles dépendant de la COCOF via le recours prioritaire aux associations agréées par la COCOF en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.
- réaliser à cet effet et endéans les cinq mois, un cadastre relatif à l'accessibilité de ces infrastructures, de manière à programmer les travaux d'aménagement qui s'imposent dès 2017.



## L'accessibilité et le logement

Conformément au principe de handistreaming, l'objectif de la Ministre en charge du Logement est d'élargir l'offre des logements aux personnes handicapées. Plusieurs mesures ont ainsi déjà été mises en place :

- Un Guide Handi Cap Logement a été réalisé afin de sensibiliser, d'informer et d'aider les professionnels à construire et rénover des bâtiments pour qu'ils soient adaptables, adaptés ou accessibles à tous.
- Mise en place d'une commission PMR à la SLRB en mars 2016 : le Contrat de gestion 2015-2020 prévoit de poursuivre la réflexion afin d'établir la stratégie à mettre en place, sur la durée de vie du contrat, permettant une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées qui donnera lieu à un avenant aux contrats de gestion de niveau 1 et niveau 2 et au cahier des charges-type.
- Agences Immobilières Sociales : un chapitre concernant les logements destinés aux personnes handicapées a été inséré dans le nouvel arrêté AIS (entrée en vigueur le 05/01/2016) afin de les inciter à prendre en gestion des logements pour personnes handicapées. Un vade-mecum est en préparation afin d'aider les AIS dans leurs démarches pour aménager ce type de logement.

## La recherche universitaire au service de la personne handicapée

Innoviris apporte des solutions concrètes et pratiques à l'insertion de ce public fragilisé. C'est le cas notamment avec les « ambient assisted living » et « proeftuin », qui mettent en place des laboratoires vivants favorisant les interactions afin d'apporter à domicile des services de proximité.

D'autres programmes comme « launch », favorisent l'émergence de solutions d'assistances nouvelles.

## Projet La Reliance

Projet d'habitation inclusive, sociale, groupée pour 16 personnes dont 12 personnes non valides en situation de handicap et 4 personnes valides volontaires de soutien actif. La commune de Watermael-Boitsfort est le propriétaire foncier, l'opérateur est la SLRB et l'investissement est partagé entre la commune (67%) et la SLRB (33%). Ce projet est initié par l'asbl « Jamais Eux Sans Toi ».

## Projet Jangada

Ce projet, porté par l'asbl « les fauteuils volants », vise la construction d'un habitat solidaire mixte de 16 logements adaptés, dont 7 sont destinés à des résidents handicapés. La rentrée des résidents est prévue pour 2017.

## Fonds du Logement Asbl la Clairière

Projet de construction d'un bâtiment d'environ 800 m<sup>2</sup> de 18 chambres, d'une salle polyvalente, d'une salle de réunions, de bureaux afin d'héberger 16 adultes handicapés mentales. Les discussions sont en cours actuellement.

## Futur arrêté AiPL (association d'insertion par le logement)

Un article concernant le handicap sera inséré dans le futur arrêté stipulant que « les AiPL peuvent poursuivre les missions spécifiques suivantes : la recherche, la réalisation, l'assistance et/ou accompagnement ou la promotion de projets d'habitat pour personnes reconnues handicapées ». Cet arrêté entrera en vigueur encore en 2016.

Différents dispositifs existent depuis plusieurs années afin d'offrir la possibilité aux personnes en situation de handicap d'accéder à des formations professionnelles accessibles à tout public ou spécialisées (SFPME, Bruxelles-Formation, Organismes d'insertion professionnelle), de bénéficier de contrats d'adaptation professionnelle ou encore de permettre un accompagnement et des aménagements spécifiques pendant une formation.

### **Bruxelles Formation**

Les matières relatives à la politique de la formation professionnelle qui sont exercées par Bruxelles Formation couvrent notamment :

- La subvention de centres de formation professionnelle pour personnes handicapées.
- L'octroi, pendant la durée de la formation, d'indemnités aux personnes handicapées qui ont satisfait à l'obligation scolaire.
- L'intervention dans les charges résultant du déplacement des personnes handicapées au lieu de leur formation professionnelle en tenant compte des interventions accordées en vertu d'autres dispositions réglementaires.

### **Phare : Cellule d'accueil en Entreprise de Travail Adapté (ETA)**

Ce projet, financé par le Service PHARE, permet à 20 personnes handicapées de bénéficier d'un contrat d'adaptation professionnelle (CAP) dans les Entreprises de Travail Adapté (ETA). Ainsi 4 équipes de 5 personnes sont encadrées par un moniteur subventionné. L'objectif est de permettre au bénéficiaire d'acquérir un seuil de compétence suffisant pour intégrer le marché du travail et s'y maintenir. Depuis le début du projet en 2009, 158 candidatures ont été acceptées. Sur la période 2009-2013, 77 personnes ont intégré le projet en ETA parmi lesquelles 28 personnes ont finalement été engagées sous contrat de travail. En 2015, le budget spécifique de ce projet FSE a augmenté de 40.000 € pour permettre à l'ETA APRE de constituer la quatrième cellule d'accueil en ETA.

### **Phare : Le projet d'appui à la formation professionnelle**

Le Service PHARE et le Fonds social européen finance, en partenariat avec Bruxelles-Formation, un dispositif d'accompagnement socio-psycho-pédagogique qui favorise l'accès d'un demandeur d'emploi en situation de handicap aux modules de formation du Pôle Tremplin de Bruxelles Formation puis sur le marché du travail. Il instaure ainsi un accompagnement spécifique des personnes qui souhaitent entrer directement en formation qualifiante chez tous les opérateurs de formation professionnelle. Les chiffres fin 2015 :

- 39 personnes accompagnées.
- 18 personnes ont suivi des modules de formation de base.
- 3 personnes ont été préparées pour intégrer directement une formation qualifiante.
- 9 sont entrées en formation qualifiante.
- 2 ont trouvé un emploi (contrat de travail).



À l'initiative de Didier Gosuin, Ministre en charge de la Formation professionnelle, le Gouvernement francophone bruxellois entend intensifier l'offre de formation accessible aux personnes en situation de handicap. Ce public-cible particulier verra l'offre qui lui est aujourd'hui accessible augmenter. Cette augmentation privilégiera l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de l'offre de formation de l'ISP, de Bruxelles Formation, de l'efp/SFPME, au besoin au travers de projets-pilotes permettant de leur apporter un soutien spécifique. Cette augmentation sera objectivée en lien avec le plan quinquennal de développement de l'offre de formation.

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des OISP et de la révision du décret ISP, les modes de conventionnement seront revus, et notamment les objectifs fixés actuellement en termes de nombre de formations suivies et de mises à l'emploi. Il apparaît nécessaire également d'informer et de sensibiliser les acteurs des organismes d'insertion socioprofessionnelle, les formateurs, les conseillers aux caractéristiques spécifiques du public en situation de handicap.

**En ce qui concerne le Consortium de validation des compétences, celui-ci poursuit deux objectifs tels que recommandés par l'Union européenne pour 2018 :**

- Renforcer l'employabilité et la mobilité professionnelle des travailleurs occupés ou non en attestant auprès des employeurs et des opérateurs de qualification professionnelle de la présence de compétences validées selon un système reconnu par tous, et ce quel que soit l'endroit où les circonstances dans lesquelles les compétences ont été acquises.
- Renforcer la cohésion sociale en permettant aux citoyens qui ne possèdent pas de titre scolaire – ce qui représente un des facteurs d'exclusion du marché de l'emploi, voire d'exclusion sociale – de voir reconnaître par un système légal et complémentaire au système de certification scolaire des compétences acquises par l'expérience de travail, de formation professionnelle, de vie.

Le consortium travaillera à l'adaptation et à l'aménagement des conditions de passation de l'examen. En effet, il s'agit de réfléchir à une validation des compétences acquises dans un poste et dans une fonction donnée. Le Selor et le VDAB prennent déjà en charge toute une série d'aménagements, le consortium analysera l'existant en vue de l'adapter aux épreuves qui existent.

En vue de faire progresser les démarches et les dispositifs permettant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et de la formation professionnelle, un groupe de travail réunissant les principaux acteurs des deux secteurs sera constitué: Phare, Actiris, Bruxelles Formation, les cabinets des Ministres compétents, la FEBISP et les services d'accompagnement.

le Gouvernement francophone bruxellois a également décidé de doubler le budget spécifique dédié au projet d'appui à la formation professionnelle qui est, depuis 2016, passé à 150.000 €. Dorénavant, trois services d'accompagnement (SISAHM – SAB - la ligue Braille) assurent un accompagnement spécifique et individualisé. L'évaluation du dispositif est plus que positive à l'image du nombre de personnes accompagnées qui ne cessent d'augmenter.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap nous rappelle que l'accès à l'emploi est avant tout un droit pour tous. En effet, chacun de nous, peu importe sa situation, son origine ou son handicap a le droit d'accéder à un emploi de qualité. Il est donc indispensable de développer un marché du travail qui soit le plus inclusif possible, permettant ainsi aux personnes en situation de handicap de s'épanouir au travers de tâches accomplies. Plusieurs dispositifs sont ainsi dispensés par le Service PHARE afin de favoriser l'accès et le maintien à l'emploi de ces personnes.

Les personnes en situation de handicap peuvent recourir à l'aide de multiples acteurs pour les aider à trouver de l'emploi. Une première aide est offerte par les services généralistes comme la consultation sociale d'ACTIRIS, les offres de Carrefour Formation ou encore les Missions locales pour l'emploi.

Pour les personnes handicapées, le processus d'insertion socioprofessionnelle doit être graduel et nécessite bien souvent une orientation professionnelle, des conseils, un accompagnement psycho-social et l'octroi d'aides matérielles liées à l'intégration. Le Service PHARE prévoit donc un système de primes à l'emploi (contrat d'adaptation professionnel, prime d'insertion, prime d'installation, l'adaptation du poste de travail) dont l'objectif est de renforcer l'intégration professionnelle ou le maintien à l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées ou publiques. Les mesures concernent l'accompagnement de la personne handicapée et son suivi en amont, pendant et en aval de sa mise à l'emploi ainsi que des actions de promotion et de sensibilisation à l'égard des employeurs et des collègues de travail. Plusieurs services ambulatoires agréés par le service PHARE accompagnent la personne dans la recherche d'un emploi professionnel. Certains services se spécialisent par type de déficience (intellectuelles, la cérébro-lésion, les déficiences auditives et les déficiences visuelles).

Conformément au principe de handistreaming plusieurs projets innovants qui favorisent la mise à l'emploi des personnes handicapées sont soutenus :

### POOL H

Un conseil de première ligne aux entreprises privées et publiques. Il assure un travail de promotion et de sensibilisation à l'égard des employeurs et des collègues de travail. Ce projet pilote a été renouvelé et est actuellement géré au sein du Service Diversité d'ACTIRIS.

### DiversiCom

Un accompagnement et des conseils pour faciliter la mise à l'emploi des personnes handicapées tant du côté des personnes (bilan de compétences, recherche d'emploi) que du conseil aux entreprises dans les différentes étapes d'un processus de recrutement. Ce projet est financé à hauteur de 25.000 € par le Service PHARE.

### La valorisation de l'Emploi dans la fonction publique

Pour la Commission communautaire française, l'arrêté du 13 avril 1995 portant statut de ses fonctionnaires dispose que « Les services du Collège [...] sont tenus d'occuper un nombre de personnes handicapées fixé à cinq pour cent des emplois prévus au cadre organique ». Il faut constater que, de manière générale, les personnes porteuses d'un handicap ne souhaitent pas nécessairement, pour des raisons qui leur sont propres et personnelles, effectuer de déclaration officielle en ce sens. L'objectif actuel n'est plus de respecter des quotas mais d'inclure naturellement la gestion du handicap en adaptant les procédures générales relatives au recrutement et aux ressources humaines. La Ministre en charge de la Fonction publique entend ainsi poursuivre les efforts en vue de favoriser la dimension de l'inclusion dans les plans opérationnels du Plan stratégique du Conseil de direction de la Cocof. Ainsi, un plan d'action relatif à la politique de diversité en matière de recrutement et de gestion de carrière des agents est en cours d'élaboration.

Les Entreprises de Travail Adapté francophones présentes à Bruxelles ont pour mission d'encadrer la personne handicapée lorsque celle-ci est apte à mener une activité professionnelle mais ne peut l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Pour compenser le manque de productivité du travailleur dû au handicap, les ETA reçoivent un subventionnement proportionnel à la perte de rendement ce qui leur permet de rester compétitives par rapport aux entreprises privées. Il ne faut pas négliger la mission sociale de ces entreprises qui est primordiale puisqu'elles offrent, au-delà d'un emploi adapté, une structure de vie, des relations sociales et une place dans la société à chaque employé. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement francophone bruxellois s'est engagé depuis plusieurs années à soutenir ces entreprises qui sont confrontées à d'importantes difficultés financières, mettant en péril l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

### Chiffres

27 millions d'euros sont destinés annuellement aux 12 ETA bruxelloises francophones pour la rémunération des 2.205 travailleurs :

- 1.626 travailleurs handicapés dont 75 non subventionnés.
- 339 personnes constituant le personnel encadrant subventionné.
- 240 travailleurs non subventionnés (147 travailleurs d'encadrement + 93 travailleurs de production).

### Le projet Dev'Up Team (FEDER)

Un projet qui permet aux ETA bruxelloises de développer leurs activités afin de soutenir leur compétitivité face à une concurrence accrue. 600.000 € pour la période 2016 -2020 sont alloués à la recherche d'activités économiques nouvelles via une équipe de développeurs de projets et des consultances externes ad hoc, mais également via l'analyse du besoin de formation visant à développer l'audace entrepreneuriale et l'innovation, ainsi que la mise en œuvre de ces formations.

### Les clauses sociales en marchés publics

Conformément au principe de handstreaming, le Gouvernement Francophone bruxellois instaure une circulaire relative aux clauses sociales dans les marchés publics de la Cocof qui facilite et élargit le recours aux clauses sociales. Ainsi, lorsque l'objet du marché s'y prête, les ETA bruxelloises pourraient proposer aux pouvoirs adjudicateurs de nombreux services et produits qui pourraient faire l'objet de marchés publics.

### Une nouvelle législation pour les ETA

Dans le cadre de la mise en œuvre du Décret inclusion, le Gouvernement francophone bruxellois aura la possibilité d'apporter plusieurs améliorations par rapport à la législation actuelle, en terme de simplification administrative ou encore de flexibilité dans la gestion des fins de carrière pour permettre de maintenir à l'emploi les personnes les plus faibles.

### La promotion économique des ETA

C'est la FEBRAP (fédération professionnelle des ETA) qui assure cette tâche depuis 4 ans afin de réduire les effets de la crise économique qui touche de manière spécifique ce secteur. 2016 : une subvention de 50.000€ est prévue pour différentes actions : une nouvelle campagne de publicité radio, l'amélioration du référencement des sites internet de la Fédération, le développement des supports promotionnels dans le cadre des marchés publics, l'achat d'espaces publicitaires et la participation à des salons.

### L'accompagnement en fin de carrière

des travailleurs handicapés vieillissants en ETA. Une réflexion est en cours actuellement avec les travailleurs sociaux afin d'amplifier les actions visant à préparer la fin de carrière des travailleurs.

### Projet « Pil'en face »

En collaboration avec l'école secondaire spécialisée pour jeunes autistes « Ados Pilifs », l'ETA La Ferme Nos Pilifs porte ce projet de formation, puis de préparation à la mise à l'emploi en ETA de jeunes autistes dans une nouvelle activité « multiplication de plantes indigènes ». Une subvention de 63.500 € est prévue en 2016. Ce montant sera doublé grâce au système de cofinancement avec CAP 48.

Conformément à la volonté affichée dans sa déclaration de politique générale, le Gouvernement francophone bruxellois soutient des activités de volontariat pour les personnes handicapées plus dépendantes. Différents services ont pour objectif de développer la possibilité pour des adultes en situation de handicap de réaliser des activités de non-travail, non rémunérées, utiles à la collectivité et se distinguant ainsi des activités individuelles telles que les loisirs. Ces activités impliquent une participation à la société, favorisent la création de liens entre les personnes, ce qui les distinguent de l'utilité purement économique et permettent une reconnaissance de la personne. Actuellement, quatre projets sont financés via des subsides initiatives pour un montant global de 275.000 € en 2016.

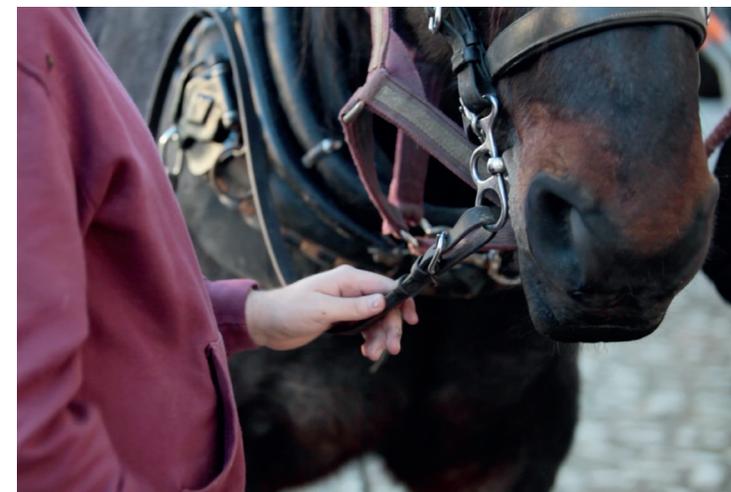
L'objectif est d'établir une réglementation en vue d'agréer et de pérenniser ces services au travers de deux dispositifs particuliers. D'une part, les Services de participation par des activités collectives, en abrégé PACT, qui organisent des activités collectives au profit de la société et d'autre part, les Services de soutien aux activités d'utilité sociale qui assure notamment le suivi du projet individuel de la personne.

### Push

Créée en mars 2014, le service collabore avec les services d'accompagnement, centres de jour et d'hébergement, les associations de parents, fournit des informations sur le volontariat et participe à la construction d'un projet individuel de volontariat. En 2015, 80 personnes ont effectué une demande à ce service, et 23 personnes ont été accompagnées dans leur activité de volontariat. La subvention annuelle a été portée à 100.000 € depuis 2015.

### Cheval et Forêt

Six jeunes adultes en situation de handicap mental participent à des activités pédagogiques de sensibilisation à l'environnement (chevaux de trait, gestion d'une ferme) sur le site du Rouge-Cloître. Une subvention de 20.000 € est octroyée depuis 2015.



### Pony-City

Les activités de cette mini ferme inclusive, axées sur les animaux et sur l'agriculture urbaine, rassemblent 5 personnes en situation de handicap mental et des habitants du quartier. Ce nouveau projet est financé cette année à hauteur de 30.000 €.

### Farilu

La Maison Farilu permet à 15 jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle d'avoir une activité de jour au sein d'une boulangerie-pâtisserie ouverte sur le quartier. Préparer, cuisiner, emballer, livrer sont les diverses activités valorisantes proposées par l'asbl Jest. La subvention a été portée cette année à 125.000 €.

## Les Lieux de Vie : la création de places en centre de jour et d'hébergement

Le Service PHARE agréé et subventionne différentes structures de jour et de nuit qui accueillent, durant toute l'année, des enfants ou adultes handicapés à temps plein ou à temps partiel. Afin de répondre à la condamnation de la Belgique concernant le non-respect de la Charte sociale Européenne pour les Personnes Handicapées de grande dépendance et de pallier au manque de place en Région de Bruxelles-Capitale, d'importants investissements ont été réalisés par le Gouvernement francophone bruxellois ces deux dernières années :

- Extension de 9 places pour les centres « Foyer de l'Arche », « La Clé » et « Anaïs » pour un montant total de 324.000€ en 2015.
- Ouverture des centres de jour et d'hébergement de la Coupole de l'autisme en 2014 d'une capacité d'accueil de 15 personnes autistes et de grande dépendance pour un montant annuel de 1,5 million d'euros.
- Ouverture des centres de jour et d'hébergement HOPPA le 1<sup>er</sup> octobre 2015 d'une capacité d'accueil de 25 personnes adultes polyhandicapées pour un montant annuel de 2,2 millions d'euros.
- Les Pilotis : le budget a été progressivement augmenté pour atteindre une somme globale de 380.000 €/an. 10 places réparties entre la Maison Orban et la Maison du Parc.
- La lune pour rêver : création de 4 places dans une maison unifamiliale pour des jeunes adultes en recherche d'autonomie.

En 2016, le Gouvernement francophone bruxellois a poursuivi les investissements afin de combler progressivement ce manque de places :

- 500.000 € supplémentaires sont ainsi alloués au budget infrastructures pour un montant total de 1.229.000 €/an.
- Un budget de 350.000 € a été réservé principalement au projet «Intermaide» afin de permettre une augmentation significative de la capacité d'ouverture de cette maison de répit. Le budget total de ce projet s'élève ainsi à 600.000 €/an.

- Création de 33 nouvelles places, dont 5 de répit, dans les centres de jour et d'hébergement du FARRA (Méridien et Stratégie) qui accueillent des personnes adultes de grande dépendance.
- Un nouveau centre de jour à l'IRSA pour 25 enfants non scolarisés polyhandicapés à Uccle ouvrira à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour un coût annuel de 1,2 millions €.

**Ainsi, le nombre de places agréées par la COCOF représente un budget de 101 millions €/an :**

- 20 Centres d'hébergement pour adultes : 430 places
- 20 Centres de jour pour Adultes : 708 places
- 12 Centres d'hébergement pour enfants scolarisés et 1 pour enfants non scolarisé : 503 places
- 5 Centres de jour pour enfants non scolarisés : 162 places
- 8 Centres de jour pour enfants scolarisés (adossés à une école) : 1144 places

Pour être complet par rapport à l'offre de places en Région de Bruxelles-Capitale, il faut ajouter les places subventionnées des différents centres agréés par la COCOM (centres de jour, centres d'hébergement, logements accompagnés, services d'aide à la vie journalière).



Depuis de nombreuses années, la COCOF développe une expertise remarquée dans différents domaines en matière de Relations Internationales dans les compétences qui lui sont propres : formation professionnelle, santé, handicap, action sociale... Plus d'une quarantaine de projets sont ainsi menés chaque année avec nos pays (ou entités autonomes) partenaires via Wallonie-Bruxelles International (dont la COCOF fait partie intégrante) : Haïti, Québec, Pologne, Roumanie, Bulgarie, Maroc, Tunisie, Bénin, Sénégal, Congo (Kinshasa), Liban et Vietnam. La plupart émanent du réseau associatif bruxellois tandis que d'autres sont menés directement par l'administration. Les pays partenaires et Wallonie-Bruxelles International discutent ensemble des projets à mener sur plusieurs années. Dans de nombreuses Commissions Mixtes Permanentes, la COCOF s'illustre via des projets relevant du handicap.

Conformément à la dynamique handistreaming adoptée par le Gouvernement francophone bruxellois, plusieurs projets relatifs au Handicap sont soutenus dans le cadre de la compétence Relations Internationales et contribuent ainsi à faire progresser l'image de Bruxelles et de son tissu associatif sur la scène internationale.

La COCOF développe ainsi des projets portant sur le handicap avec 5 pays différents :

### Pologne

Un projet d'inclusion des personnes handicapées se termine cette année.

### Maroc

Un projet pilote portant sur l'intégration des personnes malvoyantes à l'université a été initié l'année dernière.

### Sénégal

Un projet de formation de formateurs dans une école pour aveugles dans la région de Thiès était repris durant la dernière CMP.

Celui-ci pourrait être repris dans la nouvelle, débutant fin de l'année, et un deuxième projet de coopération avec un institut pour personnes malentendantes pourrait également voir le jour.

### Liban

Un projet concernant les Troubles Déficitaires de l'Attention est en cours depuis de nombreuses années.



### Bénin

La COCOF soutient depuis près de 10 ans la formation de formateurs dans une école pour personnes malentendantes à Porto-Novo dans un projet novateur et unique en son genre d'inclusion, avec un nombre égal de personnes entendant et malentendantes s'exprimant toutes en langue des signes.

Céline Fremault, Membre du Gouvernement francophone bruxellois en charge des Relations Internationales, a pour objectif de continuer à soutenir les différents projets de coopération internationale portant sur le handicap et de mener continuellement des prospectives afin d'améliorer les projets en cours et d'imaginer de nouveaux partenariats.

# Conclusion

Le Gouvernement francophone bruxellois s'applique à mener une politique en faveur des personnes en situation de handicap qui soit cohérente et ambitieuse et qui a pour objectif principal l'INCLUSION de tous dans la société. Un travail important de sensibilisation et d'information est indispensable pour y arriver puisque la première étape consiste à faire évoluer les mentalités, à rompre avec les idées préconçues et la peur de la différence. Le but étant d'assurer l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des services publics mais également leur pleine et entière participation aux nombreux aspects de la vie en société.

C'est véritablement un changement de paradigme qui est en marche. Le mouvement vers l'inclusion se veut un changement de regard par l'ensemble des politiques vis-à-vis des personnes qui sont confrontées à une situation handicapante, dans une approche préventive, transversale et systématique. L'objectif d'inclusion passe par la transversalité des compétences et doit donc être porté par l'ensemble des personnes du monde politique et des acteurs qui gravitent autour de la fonction publique à Bruxelles. La participation de la société civile et la collaboration du secteur associatif à cette démarche est bien entendu également indispensable afin de relayer les besoins et réalités du terrain.

Ce Gouvernement thématique est donc une véritable opportunité pour impliquer chacun des acteurs et illustrer ainsi la mise en œuvre du principe d'Handistreaming dans les politiques du Gouvernement francophone bruxellois. Toute une série d'actions et de mesures concrètes ont été présentées, en enseignement, en culture, en sport ou encore en emploi, preuve que chacun peut agir dans le champs d'action qui est le sien. Il s'agit d'une démarche ambitieuse qui prendra du temps à s'intégrer complètement mais il est encourageant de constater que des efforts sont déjà entrepris par chacun des Membres du Gouvernement.

L'objectif final étant d'ancrer cette pratique Handistreaming d'ici la fin de la législature afin que le prochain Gouvernement inclue, dès le départ, dans l'accord de majorité, des mesures favorisant l'INCLUSION des personnes en situation de handicap dans tous les domaines couverts par l'action publique, et que ces mesures deviennent un véritable réflexe chez tous les décideurs publics, à Bruxelles mais aussi dans tous les autres niveaux de pouvoirs.





**UNE NOUVELLE POLITIQUE D'HANDISTREAMING**

**L'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION**

**PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN BAS ÂGE :**

**DIAGNOSTIC ET AIDES PRÉCOCE**

**PRISE EN CHARGE DES JEUNES EN ÂGE DE SCOLARITÉ**

**LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT**

**LA VIE QUOTIDIENNE**

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**L'EMPLOI ORDINAIRE**

**LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ**

**LES PROJETS DE VOLONTARIAT ET ACTIVITÉS COLLECTIVES**

**LES LIEUX DE VIE : LA CRÉATION DE PLACES EN CENTRE**

**DE JOUR ET D'HÉBERGEMENT**

**LES PROJETS HANDICAP À L'INTERNATIONAL**